

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
CHAMBERY
Palais de Justice
73026 CHAMBERY CEDEX

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

SA Conseil d'Administration
A.D.S. AUX DEMENAGEURS SAVOYARDS
926 Avenue de la Houille
Blanche- ZI de Bissy

73000 CHAMBERY

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration
A.D.S. AUX DEMENAGEURS SAVOYARDS
926 Avenue de la Houille
Blanche- ZI de Bissy

73000 CHAMBERY

Numéro RCS : CHAMBERY B 418 351 656

<23606/1998B00146>

Dénomination sociale :

A.D.S.
AUX DEMENAGEURS SAVOYARDS

Pièces déposées le 13/09/2001	Numéro : 2012531
P.V. D'ASSEMBLEE du 23/09/1999 - CONVERSION du CAPITAL en EURO - MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)	
STATUTS MIS A JOUR	

L'un des Greffiers associés,



A.D.S. – AUX DEMENAGEURS SAVOYARDS
Société Anonyme au capital de F. 250 000
Siège social : Zone Industrielle de Bissy – 926, avenue de la Houille Blanche
73000 CHAMBERY
418 351 656 RCS CHAMBERY

TRIBUNAL de COMMERCE
de CHAMBERY
DÉPÔT
du 13 SEP. 2001
N° Le Greffier,

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN DATE DU
JEUDI 23 SEPTEMBRE 1999

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf,
Le jeudi 23 septembre, à 20 heures 30,

Les actionnaires de la société B.R.A. se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, à l'Hôtel *MERCURE à BEYNOST (01)*, sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre recommandée adressée le 7 septembre 1999 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ont été annexés à la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Christophe DUCHATEL, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mr Jean Christophe DUCHATEL et *Mr Jean Jacques GUIGARD*, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Mr Jacques RONDARD est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent *2.494* actions sur les 2 500 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Max DUMOULIN, représentant le Cabinet MAZARS ET GUERARD TURQUIN, Commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 7 septembre 1999.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 Mars 1999** et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 105 de la loi du 24 juillet 1966 et approbation desdites conventions,
- Conversion du capital en Euros,
- Modification corrélatrice des statuts,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres recommandées de convocation adressées aux actionnaires et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au **31 Mars 1999**,
- le rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital en euros et après avoir constaté que le montant du capital, soit 250 000 francs, s'élèverait à 38 112,25 euros, divisé en 2 500 actions de 15,24 euros,

DECIDE d'arrondir la valeur nominale des 2 500 actions composant le capital, à 15 euros et de réduire en conséquence le montant du capital social de 38 112,25 euros à 37 500 euros, la somme de 612,25 euros étant portée à un compte de réserves indisponibles pour son équivalent en francs, soit 4 016,09 francs.

La valeur nominale des actions étant ramenée à 15 euros, soit 98,39 francs, l'Assemblée Générale constatant que lesdites actions sont actuellement libérées à hauteur de 60 francs, soit 9,14 euros, décide que la fraction à libérer s'élèvera à 5,86 euros, soit 38,39 francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

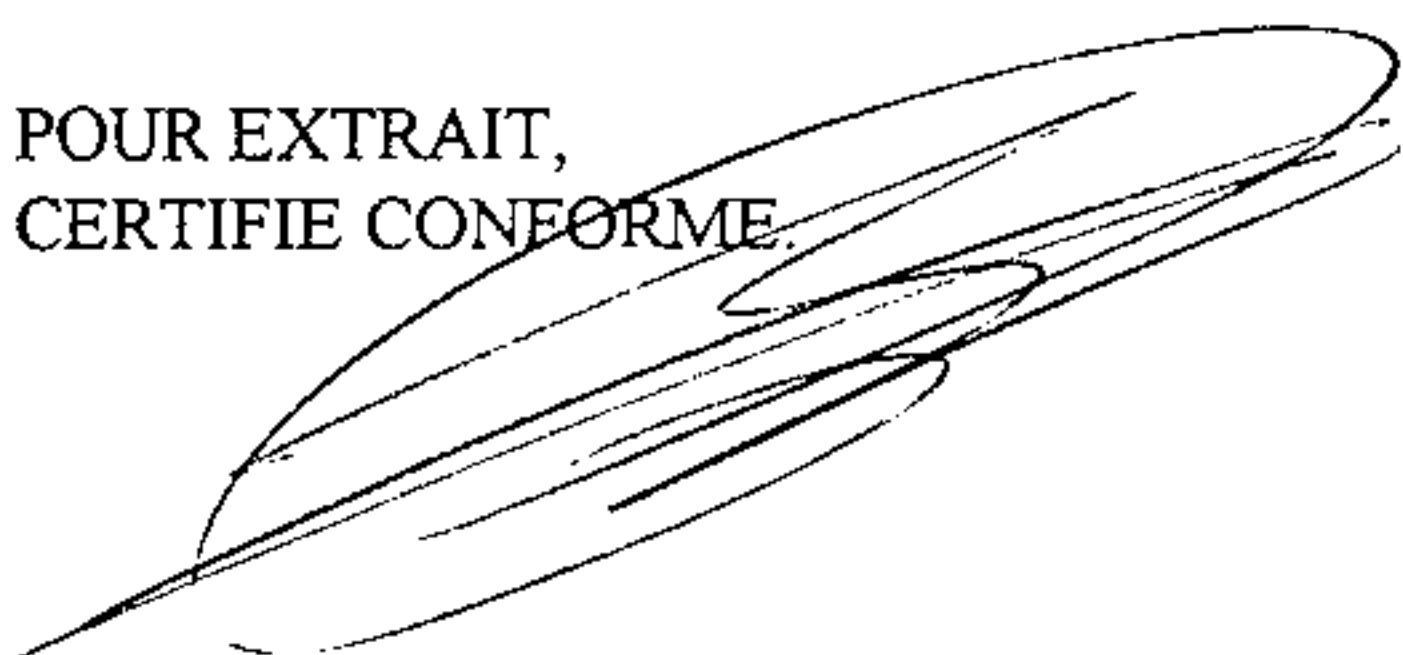
Comme conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée modifie l'article 8 des statuts de la manière suivante :

« Article 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (37 500). Il est divisé en 2 500 actions de QUINZE EUROS (15) chacune, libérées à hauteur de 9,14 euros l'action. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT,
CERTIFIE CONFORME.



Visa pour timbre et enregist. : CHAMBÉRY OUEST
Bord. 470/3 Ext 1344
Le 29 OCT. 1999

Reçu [Timbres Trou cent quatre francs
Droits Cinq cents francs
Le Receveur Divisionnaire,

